

**Bureau du 4 septembre 2006**

**Décision n° B-2006-4576**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire, rues Edouard Vaillant et Francis de Pressensé**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre d'un projet de construction situé à l'angle des rues Edouard Vaillant et Francis de Pressensé à Villeurbanne, la Communauté urbaine envisage de céder, à la SCI Villa Sorellia, une partie du domaine public de voirie située à l'angle de ces deux rues, soit une superficie de 23 mètres carrés.

Préalablement à cette cession, il convient de procéder au déclassement de cette portion du domaine public communautaire de voirie.

L'ensemble des services communautaires est favorable à ce projet de déclassement qui permet un réaménagement harmonieux de l'alignement.

La SCI Villa Sorellia prendra à sa charge les contraintes liées à la présence des réseaux de gaz et d'électricité.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par les voies bordant ce terrain, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article 62 de la loi en date du 9 décembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Prononce** le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire des rues Edouard Vaillant et Francis de Pressensé à Villeurbanne.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, à titre onéreux, au profit de la SCI Villa Sorellia.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,